

COMMUNE DE TREIZE VENTS
TREIZE VENTS
85590

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREIZE-VENTS dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame DUDOGNON-HERAULT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 15
Nombre de conseillers présents 9
Absents excusés ayant donné pouvoir 4
Absents excusés 2

Présents : BABARIT Cyrille, CHERON Marie-Eve, DUDOGNON-HERAULT Marielle, GUIBERT Patrice, HURTEAU Philippe, JADEAU Jean-Pierre, LARGER Caroline, MARTY Marthe, POUDEROUX Renaud.

Absents ayant donné pouvoir : MORIN Maud ayant donné pouvoir à CHERON Marie-Eve, PINEAU Stéphane ayant donné pouvoir à BABARIT Cyrille, WILLIAMSON Pierre ayant donné pouvoir à POUDEROUX Renaud, SEGUIN Manuella ayant donné pouvoir à MARTY Marthe

Absent excusé : BEAUFRETON Nicole, GOUSSE Marilyne

Secrétaire de séance : BABARIT Cyrille

OBJET : ÉLECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE
N° 20260605D01

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR ITP2611651C du ministre de l'Intérieur du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Patrice GUIBERT, Jean-Pierre JADEAU, Marthe MARTY et Renaud POUDEROUX. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Une seule liste a été déposée et enregistrée : « Semons avec vous le Treize-Vents de demain ». Elle est composée de :

- Marielle DUDOGNON-HERAULT
- Cyrille BABARIT
- Marie-Eve CHERON
- Philippe HURTEAU
- Marilyne GOUSSE
- Patrice GUIBERT

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13

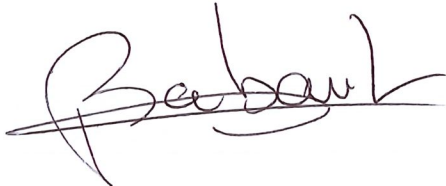
La liste « Semons avec vous le Treize-Vents de demain » a obtenu : 13 voix

Mme le maire proclame les résultats définitifs :

La liste « Semons avec vous le Treize-Vents de demain » menée par Marielle DUDOGNON-HERAULT obtient 3 délégués et 3 délégués suppléants.

Les membres présents ont signé au registre

Le Secrétaire,
Cyrille BABARIT



Le Maire,
Marielle DUDOGNON-HERAULT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.